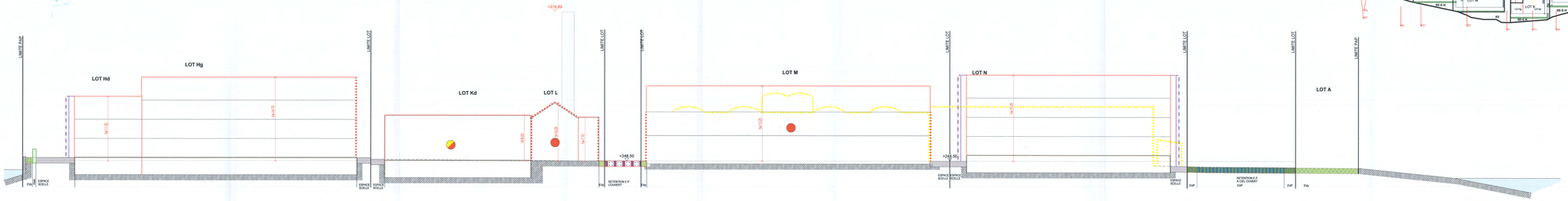

Coupe A-A
E 250

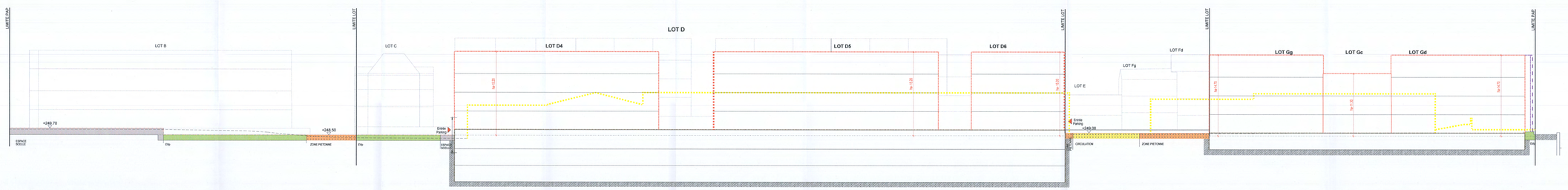

Coupe B-B
E 250

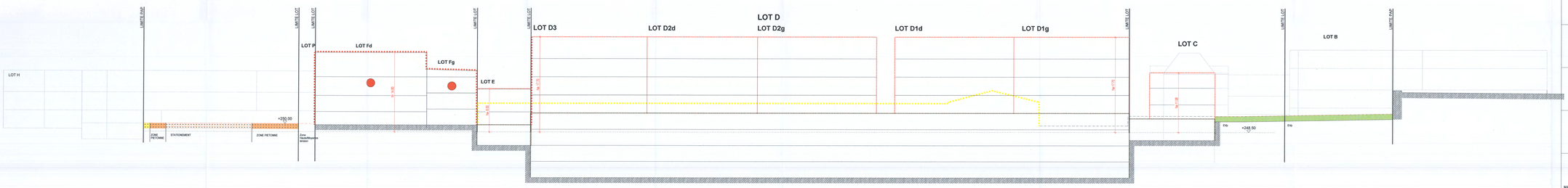

Coupe C-C
E 250

Légende-type du Plan d'Aménagement Particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ILOT			
surface d'emprise au sol [m²]	- min.	max.	min.	max. -
surface de scellement au sol [m²]	- max.		min.	max. -
type de toiture	-	max.	min.	max. -

- surface du lot / de l'îlot [ares]
- surface constructible brute [m²]
- type et nombre de logements
- nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III ...	nombre de niveaux pleins
+1,2 ... R	nombre d'étages en retrait
+1,2 ... C +1,2 ... S	nombre de niveaux sous combles nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

hc-x	hauteur à la corniche de x mètres
ha-x	hauteur à l'arrêtière de x mètres
hf-x	hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

sc	constructions en ordre contigu
snc	constructions en ordre non contigu
x-m1	x maisons isolées
x-m[	x maisons jumelées
x-m3	x maisons en bande

Types et nombres des logements

x-u	x logements de type unifamilial
x-b	x logements de type bifamilial
x-c	x logements de type collectif

Formes de toiture

fp	toiture plate
tp (y% - z%)	toiture à x versants, degré d'inclinaison
◄——►	orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant -corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

min x%	pourcentage minimal en surface construite brute à utiliser au logement par construction
x% ; y%	pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
x%	pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

EVp	espace vert privé
EVP	espace vert public
ADJ	aire de jeux ouverte au public
	espace extérieur pouvant être scellé
	voie de circulation motorisée
	espace pouvant être dédié au stationnement
	chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
	voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende supplémentaire

Minimum 10m — espacement minimal entre alignement de façades	coupe terrain existant
élément bâti à reconstruire	Liaison Mobilité douce
zones balcons	Chemin piéton privé
axes implantation	Entrée
rétention couvert pour eaux pluviales	Liaison par escalier
Dalle partiellement couverte de terre végétale (10 à 70cm)	Démolition
	Délimitation sous-lots
	Délimitation ilmeau sous-lots
conteneur verre enterré	SE-V1 Servitude d'accès au site
transformateur	SE-V2 Servitude de raccordement au réseau d'égout public
Toiture verte	SE-V3 Servitude de compensation de la zone inondable et de passage pour piste cyclable
248.50 = 00.00 Niveau projeté = Niveau de référence	SE-V4 Servitude Bisversee
Arbres à moyenne ou haute tige à Enlever	SE-D1, SE-D2 Servitude de dépollution
Arbres hors PAP	SE-E Servitudes écologiques
LOT RD = Sous-sol surface constructible brute [m²]	R1 R2 Mesures compensatoires des toitures
nombre de niveau	

0 7,5 10 25 m

N

BALLINI PITT ARCHITECTES I URBANISTES
29, VIA, SAINT ANDRE L-1826 LUXEMBOURG
T +352 40 31 091 F +352 40 40 70
WWW.BALLINIPITT.LU INFO@BALLINIPITT.LU

INDICE	DATE	DESSIN	CONTROLE	MODIFICATION
H	2016.11.30	C.C.	G.B.	Modifications suivant demande V dd.L.
G	2015.06.15	C.C.	G.B.	Mise à jour
F	2015.05.21	C.C.	G.B.	Mise à jour
E	2015.04.28	C.C.	G.B.	Mise à jour
D	2015.02.27	C.C.	G.B.	Mise à jour
C	2015.02.19	C.C.	G.B.	Mise à jour
B	2015.01.08	C.C.	G.B.	Mise à jour
A	2014.11.06	C.C.	G.B.	Création du plan

MOULIN S.A.
2, rue des Gaulois
L-1618 Luxembourg

TRACTIM sàrl
3, rue du Fort Dumoulin
L-1425 Luxembourg

MAITRE DE L'OUVRAGE
3, rue du Fort Dumoulin
L-1425 Luxembourg-ville

ADRESSE DU CHANTIER

Référence: D442/25c
Le présent document appartient à mes décision d'approbation du: 04.02.2016
Le Ministre du l'Intérieur
Dan Kersch

PROJET
PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "POLFERMILLEN"

AUTORISATION P.A.P.

DOCUMENT
COUPES LONGITUDINALES

ECHELLE	NUMERO DE PLAN	INDICE
1/250	O14_PA_PP2_C002	H

REFERENCES INFORMATIQUES PLAN N° 102 CALQUES 51/52/101/102/115/138/140/142

Version 1.0